Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Europe

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FW2190 Fiber-Wash(TM) Fiber Optic Cleaner

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : FW2190 Fiber-Wash(TM) Fiber Optic Cleaner

Type de produit : Liquide. Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics

8125 Cobb Center Drive Kennesaw, GA 30152

Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur

Importateur : ITW Contamination Control BV

Saffierlaan 5 VZ-2132 Hoofddorp The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour

cette FDS

: askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence (avec les heures d'ouverture)

: Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification	
propane-2-ol	67-63-0	1 - 8	200-661-7	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R67	
3-butoxy-2-propanol	5131-66-8	1 - 8	225-878-4	Xi; R36/38 [1]	
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	1 - 8	203-539-1	R10 [2]	
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.					

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les

Date d'édition/Date de : 1/6/2012.

1/6

4. PREMIERS SECOURS

poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation consulter un médecin

Protection des sauveteurs

cas d'irritation, consulter un médecin.

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

Note au médecin traitant

 Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Utilisables

Non utilisables

: Aucun connu.

formation appropriée.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection: de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota: Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent

Date d'édition/Date de révision

: 1/6/2012.

MANIPULATION ET STOCKAGE

présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007). propane-2-ol

STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s).

1-méthoxy-2-propanol EU OEL (Europe, 5/2006). Peau Notes: Indicative

short term: 568 mg/m3 15 minute(s). short term: 150 ppm 15 minute(s). 8 hours: 375 mg/m³ 8 heure(s). 8 hours: 100 ppm 8 heure(s).

recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. Couleur : Incolore. [Pâle] Odeur : Agréable, d'ester. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Date d'édition/Date de : 1/6/2012. 3/6 révision

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -0.1°C

(31.8°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: WATER. Moyenne

pondérée: -8.75°C (16.3°F)

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (212°F).

Pression de vapeur : 0.7 kPa (5 mm Hg) (à 20°C)

Densité relative : Moyenne pondérée: 0.85 (Eau = 1)

Densité de vapeur : Plus haute valeur connue: 3.11 (Air = 1) (1-Méthoxy-2-propanol). Moyenne

pondérée: 2.59 (Air = 1)

Taux d'évaporation (acétate

de butyle = 1)

: <1 comparé à acétate de butyle

de butyle – 1)

<u>Autres informations</u> Température d'autoinflammation

: Plus basse valeur connue: 399.05°C (750.3°F) (propane-2-ol alcool isopropylique).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune

polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

dangereux décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

 Inhalation
 : Aucun effet important ou danger critique connu.

 Ingestion
 : Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec la peau
 : Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec les yeux
 : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
propane-2-ol alcool isopropylique	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Intra- péritonéal	Rat	2735 mg/kg	-
	DL50 Intra- veineux	Rat	1088 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	TDLo Intra- péritonéal	Rat	800 mg/kg	-
3-Butoxy-2-propanol	DL50 Cutané	Lapin	3100 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5660 uL/kg	-
1-Méthoxy-2-propanol	DL50 Intra- péritonéal	Rat	3720 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
	DL50 Intra- veineux	Rat	4200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6600 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	7800 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Rat	3739 mg/kg	-

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

 Inhalation
 : Aucune donnée spécifique.

 Ingestion
 : Aucune donnée spécifique.

 Peau
 : Aucune donnée spécifique.

 Yeux
 : Aucune donnée spécifique.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : voies respiratoires

supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Date d'édition/Date de : 1/6/2012. 4/6

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ecotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant **Test** Résultat **Espèces Exposition** Aiguë CL50 propane-2-ol alcool isopropylique Poisson -96 heures 11130000 ug/L Fathead minnow -Eau douce Pimephales promelas Aiguë CL50 Poisson -96 heures 10400000 à Fathead minnow -10600000 ug/L Pimephales Eau douce promelas Aiguë CL50 Poisson -96 heures 9640000 à Fathead minnow 10000000 ug/L Pimephales Eau douce promelas Aiguë CL50 Poisson -96 heures 6550000 à Fathead minnow -7450000 ug/L Pimephales promelas Eau douce Aiguë CL50 Poisson -96 heures 4200000 ug/L Harlequinfish, red Eau douce rasbora - Rasbora

heteromorpha

Aiguë CL50 Poisson ->1400000 ug/L Western

mosquitofish -Gambusia affinis 96 heures

Aiguë CL50 Crustacés -48 heures

1400000 à Common shrimp, 1950000 ug/L sand shrimp -Crangon crangon Eau de mer

Conclusion/Résumé

Biodégradabilité

: Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN/ADNR	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE*: Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

: Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne. Phrases de risque

Utilisation du produit Inventaire d'Europe

: Inventaire d'Europe: Indéterminé.

: Applications industrielles.

Autres Réglementations UE

: 1/6/2012. 5/6

Date d'édition/Date de révision

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Phrases d'avertissement supplémentaire

: Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 R11- Facilement inflammable. R10- Inflammable.

R36- Irritant pour les yeux.

et 3 - Europe R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Référence du texte complet : F - Facilement inflammable des classifications se

trouvant dans les Sections 2

Xi - Irritant

et 3 - Europe

Historique

Date d'impression : 1/6/2012. : 1/6/2012. Date d'édition/Date de

révision

Date de la précédente

: Aucune validation antérieure.

édition

Version : 18

: Non disponible. Élaborée par

▼ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 1/6/2012. 6/6

révision